

REPUBLIQUE
FRANCAISE

DEPARTEMENT

AIN

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

De la commune de BOURG-SAINT-CHRISTOPHE

Séance du vingt-deux mars deux mil vingt-six

Date de convocation : 18 mars 2026

Date d'affichage : 18 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-deux mars à 10h30

Nombre de conseillers

- En exercice : 19
- Présents : 17
- Votants : 19
- Absents : 02
- Exclus 00

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit de la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard PERRET, Maire.

**Objet : Désignation
des délégués au
Comité Syndical
du Syndicat
Intercommunal
d'Energie et d'e-
communication de
l'Ain (SIEA).**

Etaient présents : Bernard PERRET, Eric CHANAVAT, Séverine CHAUSSENDE, Daniel CHEVALLIER, Françoise DA SILVA, Moïse DA SILVA, Marjorie DE BARROS, André FAVRE, Mickaël GUERIN, Marc JANODY, Jacques MARCY, Patrick MOUSSERIN, Barbara PERNIN, Camille PESTEL, Séverine PIOT, Laëtitia SAPET, Raphaëlle TEULET

Etaient excusés et ont donné pouvoir :

Mathieu ARIAS pouvoir à Françoise DA SILVA
Estelle JANIN pourvoir à Camille PESTEL

Absent excusé : Néant

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Patrick MOUSSERIN

N° : 2026-15

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5211-1, L.5211-7, L.5211-8, L.5212-6, L.5212-7, L.2121-21, L.2121-33 et L.2122-7 ;

Vu les statuts du SIEA et notamment l'article 5 relatif à son fonctionnement ;

Considérant que le SIEA est administré par un Comité Syndical composé de représentants des communes membres.

Considérant qu'à la suite du renouvellement du Conseil Municipal, il convient de procéder à l'élection des délégués pour représenter la commune au sein du SIEA, dont elle est membre,

Considérant que le nombre de délégués titulaires varie selon le nombre d'habitants de chaque commune, conformément à l'article 5 des statuts du SIEA ;

Considérant qu'il doit par ailleurs être procédé à la désignation de suppléants en nombre double du nombre de délégués titulaires, conformément au même article des statuts ;

Considérant que chaque suppléant est apte à remplacer indifféremment tout délégué titulaire empêché. Le cas échéant, il siège au Comité Syndical avec voix délibérative.

Considérant que cette désignation est à réaliser via la mise en œuvre d'un scrutin uninominal secret à la majorité absolue aux deux premiers tours et, le cas échéant, à la majorité relative au troisième tour, conformément l'article L.5211-7 et, par renvoi, à l'article L.2122-7 du CGCT ;

Accusé de réception
en préfecture

001-210100541

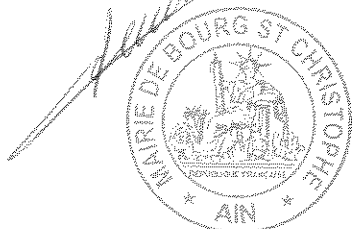
20260322-delib202615

DE

Date de réception
préfecture :
24/03/2026

Et publication sur
le site de la
commune le

24/03/2026



Considérant la faculté offerte aux Conseils Municipaux de ne pas procéder à un scrutin secret pour la nomination des délégués, sous réserve d'une décision à l'unanimité, conformément à l'article L.5211-7-I alinéa 2 du CGCT ;

Considérant que, conformément aux statuts du SIEA, la commune de BOURG SAINT CHRISTOPHE doit désigner un (1) délégué titulaire et deux (2) délégués suppléants pour siéger au sein du Comité Syndical dans les conditions susmentionnées, conformément à l'article 5 des statuts du SIEA ;

Considérant que les agents employés par ledit syndicat ou une de ses communes membres ne peuvent être désignés par une des communes membres pour la représenter au sein de l'organe délibérant de cet établissement, conformément à l'article L.5211-7-II alinéa 2 du CGCT ;

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection du délégué titulaire et de ses suppléants.

Après appel à candidature de Monsieur le Maire, sont candidats :

- **Monsieur Marc JANODY avec pour suppléants :**
- o Suppléant n°1 : Monsieur Daniel CHEVALLIER
- o Suppléant n°2 : Monsieur Mickaël GUERIN

Il est procédé au scrutin :

Résultat du 1^{er} tour (majorité absolue) :

o Nombre de suffrages exprimés : 19

o Nombre de voix nécessaires pour obtenir la majorité absolue : 10

Ont obtenu :

Monsieur Marc JANODY avec pour suppléants : Suppléant n°1 : Monsieur Daniel CHEVALLIER Suppléant n°2 : Monsieur Mickaël GUERIN	15 voix
--	------------

* * * *

En conséquence sont élus délégués pour représenter la commune de Bourg Saint Christophe au sein du Comité Syndical du SIEA :

Titulaire	Suppléant n° 1	Suppé
M. Marc JANODY	M. Daniel CHAVALLIER	M. Mickaël GUERIN

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal

Le Maire,
Bernard PERRET

